

## Questions orales

## LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Voici ma question supplémentaire à la ministre. Etant donné que depuis deux ans le gouvernement sabote Petro-Canada en réduisant les dépenses pour les entreprises risquées, en sabrant dans le budget de la recherche et du développement, en faisant payer les consommateurs à la pompe, en percevant les dividendes de la société sans réinvestir sous forme de capital-actions, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le gouvernement n'ait confié aucun mandat national à Petro-Canada à l'heure actuelle?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)):** Monsieur le Président, le gouvernement a toujours dit qu'il examinerait le rôle des sociétés d'État. Mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déjà répondu à cette question, qui fait l'objet d'un examen sérieux. Quand les Canadiens nous ont élus, ils savaient que nous souhaitions privatiser les sociétés qui, à notre avis, ne servaient plus l'intérêt national. Si Petro-Canada ne joue plus ce rôle, c'est parce qu'il existe d'autres moyens de favoriser la prospection et l'exploitation, et que nous y avons eu recours.

## LES PLANS D'URGENCE DANS LE CAS D'UNE CRISE ÉNERGÉTIQUE

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Le gouvernement sait-il qu'en 1973, pendant la première crise énergétique, le gouvernement britannique a dit à British Petroleum, dont il détenait 50 p. 100 des actions, qu'elle devait satisfaire en priorité les besoins énergétiques de la Grande-Bretagne avant de servir ses autres clients, et que British Petroleum a refusé?

• (1425)

Étant donné qu'en vertu de notre législation des actionnaires minoritaires seront intéressés, comment le gouvernement compte-t-il ordonner à Petro-Canada, ainsi privatisée, de garantir la sécurité de l'approvisionnement, la prospection et la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie pour faire face à la crise énergétique des années 90?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)):** Monsieur le Président, le député pose continuellement la même question en la formulant différemment. J'ai déjà signalé qu'il y a d'autres moyens de favoriser la prospection et l'exploitation ainsi que l'indépendance du Canada sur le plan énergétique. La propriété publique n'est pas le seul pouvoir que détient le gouvernement. Une société privatisée aux mains des Canadiens contribuera à susciter l'intérêt de ces derniers pour l'indépendance sur le plan énergétique et la canadianisation.

## LA MISE EN VALEUR DU GISEMENT PÉTROLIER TERRA NOVA

**M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le ministre des Transports et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont annoncé à Saint-Jean de Terre-Neuve la décision de Petro-Canada de forer deux nouveaux puits dans le champ pétrolier de Terra Nova. Les ministres en question ont également annoncé le mode de production à employer si l'on commercialise Terra Nova. La décision de forer deux nouveaux puits ainsi que celle concer-

nant le mode de production ont été prises sans l'avis ni le consentement du gouvernement de Terre-Neuve. Pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il violé ses engagements légaux envers la province de Terre-Neuve aux termes de l'Accord atlantique, adopté à la Chambre il y a quelques semaines seulement? Le premier ministre avait déclaré que cet accord permettait à la province de Terre-Neuve de participer à part entière à la mise en valeur de ses propres gisements sous-marins.

[Français]

**L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, la décision qui a été prise par Petro-Canada est une décision commerciale. L'annonce a été faite de façon appropriée. S'il y a un plan de développement à soumettre en temps et lieu, selon les résultats géologiques, il sera soumis, tel qu'il est entendu, à l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers.

[Traduction]

## LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD ATLANTIQUE

**M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, l'Accord atlantique stipule clairement que le gouvernement de Terre-Neuve participera à égalité à la mise en valeur des gisements sous-marins de cette province. Hier, le ministre qui vient de parler et son collègue de Terre-Neuve, dans un accès de dépit au milieu d'une querelle avec le premier ministre de cette province, ont fait des déclarations unilatérales qui ne respectent pas les conditions de l'Accord atlantique. Le vice-premier ministre va-t-il présenter ses excuses aux Terre-Neuviens pour cette initiative unilatérale qui bafoue l'engagement du premier ministre envers les habitants de cette province ainsi que l'Accord atlantique? Lorsque le premier ministre a annoncé l'Accord atlantique, il a déclaré: «Nous croyons fermement au principe de l'égalité—dans le cadre d'une gestion commune...». Où est l'égalité aujourd'hui?

[Français]

**L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, premièrement, nous n'avons certainement pas à nous excuser de la décision qui a été prise par Petro-Canada, nous nous en sommes réjouis. Deuxièmement, la façon que tout le processus de décisions qui ont été prises et l'annonce qui a été faite par Petro-Canada sont conformes à la lettre et à l'esprit de tout ce qui existe dans ce domaine-là.

## LES MISES À PIED DANS L'EST DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Robert Toupin (Terrebonne):** Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'affirmais la semaine dernière que le gouvernement conservateur préparait par étapes la privatisation de Petro-Canada—depuis on semble avoir confirmé—et que cette privatisation entraînerait la fermeture de la raffinerie Petro-Canada dans l'est de Montréal. Il y a progressivement des mises à pied: 21 travailleurs ont perdu leurs emplois sans qu'aucune solution de rechange n'ait été proposée. Je posais la question la semaine dernière, je n'ai eu aucune réponse. Qu'est-ce que le ministre entend faire pour sauver ces 21 emplois dans l'est de Montréal et traiter ces ex-employés avec justice?